



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Versailles

Versailles, le 24 MAI 2013

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Le Recteur de l'Académie de Versailles
Chancelier des Universités

à

Mesdames et Messieurs les Proviseurs
des lycées polyvalents et lycées
professionnels

Messieurs les Directeurs des EREA

DIVISION
DE L'ORGANISATION SCOLAIRE
DOS

Réf. : DOS/RB/AS/YM/ n° 2013-142

Affaire suivie par :
Aurélien SAUVAGE

☎ : 01.30.83.41.51
Fax : 01.30.83.46.96

Diffusion :

Pour attribution : A Pour Information : I

I	DSDEN	Gds. Etabs. Sup.
I	Inspections	IUFM
	CTCM	CROUS
	CD-CS	CRDP
	Lycées	DRONISEP
	Collèges	CIO
A	LP	SIEC
	LT-LGT	INSHEA
	LG	CNED
A	LPO	Etabs. Privés
A	EREA	INEP
	MELH	UNSS
	CIEP	APE
	ERPD	DDJS
	CREPS	CNEFEI
	DRGIS	CNEFASES
	Universités	INJEP
	IUT	Représentants des Personnels
Autres : CAP – DPE –SBCG		

Objet : Modalités d'attribution de l'indemnité au bénéfice des enseignants chargés de l'évaluation en cours de formation des épreuves de certains diplômes de la voie professionnelle des candidats sous statut scolaire.

Le décret n°2010-1000 du 26 août 2010 et un arrêté de la même date, publiés au journal officiel du 29 août 2010, ont institué une indemnité au bénéfice des enseignants chargés de l'évaluation en cours de formation des épreuves de certains diplômes de la voie professionnelle.

Ce dispositif, applicable depuis le 1^{er} septembre 2010, s'inscrit dans le contexte de la rénovation de la voie professionnelle. Il a pour objectif de reconnaître financièrement le travail supplémentaire accompli par certains enseignants en raison du développement du contrôle en cours de formation (CCF) comme modalité d'évaluation des épreuves des diplômes de la voie professionnelle.

La présente circulaire a pour objet de préciser le champ d'application de ce dispositif et les modalités d'attribution de l'indemnité (n°1648).

I – Le champ d'application du dispositif indemnitaire

Les personnels bénéficiaires :

Conformément à l'article 1^{er} du décret n° 2010-1000, les enseignants (titulaires ou non titulaires) qui préparent, organisent et procèdent à l'évaluation par CCF des acquis des élèves en vue de l'obtention des diplômes visés à l'article L 331-1 du code de l'éducation (CAP, baccalauréat professionnel), à l'exclusion de l'épreuve d'EPS et des PFMP, peuvent percevoir une indemnité. Les sections d'apprentissage et les GRETA sont exclus du texte.

Nature du document :

- Nouveau
 Modifié
 Reconduit

Le présent document comporte :

Circulaire p. 3
Annexe p. 12
Total p. 15

**Les diplômes concernés :**

L'indemnité concerne les diplômes de CAP et baccalauréat professionnel ainsi que le diplôme intermédiaire. En revanche, les mentions complémentaires n'entrent pas dans le champ d'application. Il est à noter que, depuis la rentrée 2012, il n'y a plus d'élève inscrit dans une formation aboutissant à un BEP.

Vous trouverez en annexe 1 le nombre de CCF pour chaque diplôme à retenir pour vos calculs, sur la base du nombre d'élèves présents en terminale professionnelle et terminale de CAP. Pour le diplôme intermédiaire, celui-ci étant obligatoire pour les élèves issus de 2^{nde} professionnelle, il convient de compter les seuls élèves ayant passé le diplôme.

Les taux de référence de l'indemnité :

Ils sont précisés dans l'arrêté du 26 août 2010 :

Effectif de la division	en €
Inférieur à 16 élèves	111
Entre 16 et 24 élèves	126
25 élèves et plus	136

II – Les modalités d'attribution de l'indemnité**La détermination du montant à répartir pour chaque division :**

Conformément aux termes de l'article 3 du décret n°2010-1000, le montant total à répartir pour une division donnée correspond au taux de référence de l'indemnité multiplié par le nombre d'épreuves ou de sous-épreuves organisées en CCF et non par séquences d'évaluation dans le cas où une épreuve fait l'objet de plusieurs séquences d'évaluation.

Un budget sera alloué à votre établissement sur cette base, via ASIE.

Le rôle du chef d'établissement :

Il vous appartient de proposer les montants individuels en fonction de la participation effective de chacun, dans la limite du taux de référence. Vous ne pouvez pas proposer un taux supérieur au taux de référence mais, lorsqu'une même épreuve ou sous-épreuve est évaluée par plusieurs enseignants, vous pouvez proposer un montant inférieur.



3/3

Les modalités de versement de l'indemnité :

L'enseignant perçoit une indemnité pour l'ensemble du travail d'évaluation accompli durant l'année scolaire, quel que soit le nombre de séquences d'évaluation d'une épreuve ou sous-épreuve en CCF.

Les personnels (y compris les titulaires remplaçants) qui ont procédé à l'évaluation en CCF d'une épreuve durant une partie de l'année scolaire reçoivent une fraction de l'indemnité proportionnelle à leur participation.

S'agissant des enseignants à temps partiel, le taux est fixé en fonction de leur participation effective à l'évaluation.

Enfin, les enseignants stagiaires peuvent prétendre au versement de l'indemnité.

L'annexe 2 vous communique des exemples d'attribution.

Pour le Recteur et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe

Deborah BE

SESSION 2013

		Enseignement professionnel											Enseignement général				Facultatif		Nombre d'épreuves en			
		Epreuve scientifique et technique				Epreuve pratique + FMP							LV	E42	E5		AA&CA	LV	HPS	Ponctuel	CCF	
		E1		E13	E14	E2		E3							FR	H/G						E6
Type	DIPLOME	E1		E13	E14	E21	E22	E31	E32	E33	E34	E35	E36	E41	E42	E51	E52	E6	LV	HPS	Ponctuel	CCF

C pour Contrôle en Cours de Formation (CCF)

P pour Epreuve Ponctuelle

Intitulé du diplôme intermédiaire

TERTIAIRES																						
BPN	COMMERCE	BEP métiers de la relation aux clients et aux usagers	C	C	C		P	C	C					C	C	P	P	C			3	8
BPN	VENTE	BEP métiers de la relation aux clients et aux usagers	C	C			P	P	C	C	C			C	C	P	P	C	P		5	8
BPN	Services accueil assistance conseil	BEP métiers de la relation aux clients et aux usagers	P	P			P		C	C	C	C		C		P	P	C	P		6	6
BPN	ACCUEIL RELATION CLIENT USAGER	BEP métiers de la relation aux clients et aux usagers	C	C					C	C	C	C		C	C	P	P	C	P		3	9
BPN	EXPLOITATION TRANSPORT	BEP Logistique et transport	C	C			P	P	C	C				C		P	P	C	P		5	6
BPN	LOGISTIQUE	BEP Logistique et transport	C	C			P		C	C	C			C	C	P	P	C	P		4	8
BPN	TRANSPORT	BEP Logistique et transport	C	C			P		C	C				C	C	P	P	C	P		4	7
BPN	COMPTABILITE	BEP métiers des services administratifs	C	C	P		P	P	C	C	C			C	C	P	P	C	P		6	8
BPN	SECRETARIAT	BEP métiers des services administratifs	C	C	P		P	P	C	C	C			C	C	P	P	C	P		6	8
BPN	SECURITE PREVENTION	CAP agent de sécurité	C	C			C		C	C	C	C		C	C	P	P	C			2	10
BPN	METIERS DE L'ALIMENTATION	C.A.P. boulanger CAP Pâtissier							C									C			0	2
BPN	RESTAURATION		P	P	P		C	C	C	C				C		P	P	C	P		6	6
BPN	COMMERCIALISATION ET SERVICE EN RESTAURATION	BEP commercialisation et service en restauration	C	C	C		C	C	C	C	C			C		P	P	C			2	10
BPN	LOGISTIQUE (nouveau)	BEP logistique et transport	C	C			P		C	C	C			C	C	P	P	C	P		4	8
INDUSTRIELS																						
BPN	AERONAUTQ:MECANICI EN SYST-AVIONIQ	CAP électricien système aéronef	C	C			P	P	C	C	C	C	C	C		P	P	C	P	C	5	11
BPN	AERONAUTQ:MECANICI EN SYST-CELLULE	C.A.P. mécanicien cellules d'aéronefs CAP Maintenance sur système d'aéronefs	C	C			P	P	C	C	C	C	C	C		P	P	C	P	C	5	11

SESSION 2013

C pour Contrôle en Cours de Formation (CCF)

P pour Epreuve Ponctuelle

			Enseignement professionnel											Enseignement général				Facultatif		Nombre d'épreuves en			
			Epreuve scientifique et technique				Epreuve pratique + FMP							LV	E42	E5		AA&CA	LV	HPS	Ponctuel	CCF	
			E1		E14	E2		E3					FR			H/G	E6						
Type	DIPLÔME	Intitulé du diplôme intermédiaire	E11	E12		E13	E21	E22	E31	E32	E33	E34	E35	E36	E41	E42	E51	E52	E6	L	P	Ponctuel	CCF
BPn	TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS	ou	C	C			P	P	C	C	C	C	C		C		P	P	C	P	C	5	10
BPn	TECHNICIEN DE FABRICATION BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES	BEP Bois option fabrication bois et matériaux associés	C	C			P	P	C	C	C	C	C		C		P	P	C	P	C	5	10
BPn	TECHNICIEN MENUISIER-AGENCEUR	BEP Bois option menuiserie agencement	C	C			P	P	C	C	C	C	C		C		P	P	C	P		5	9
BPn	ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION EBENISTE	CAP Ebéniste	C	C			P	P	C	C	C	C	C		C		P	P	C	P	C	5	10
BPn	TECHNICIEN DE MAINTENANCE DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES	BEP Maintenance des systèmes énergétiques et climatiques	C	C	C		P		C	C	C	C	C		C		P	P	C	P	C	4	11
BPn	TECHNICIEN EN INSTALLATION DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES	BEP installation des systèmes énergétiques et climatiques	C	C	C		P		C	C	C	C	C		C		P	P	C	P	C	4	11
BPn	TECHNICIEN DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT D'AIR	BEP froid et conditionnement de l'air	C	C	C		C		C	C	C	C	C		C		P	P	C	P	C	3	12
BPn	PHOTOGRAPHIE	CAP photographe	C	C			P	P	C	C	C	C	C		C		P	P	C	P		5	9
BPn	TECHNICIEN DU BATIMENT : ORGANISATION ET REALISATION DU GROS ŒUVRE	BEP réalisation du gros œuvre	C	C			P	P	C	C	C	C	C		C		P	P	C	P	C	5	10
BPn	TRAVAUX PUBLICS	BEP Travaux publics	C	C			P	P	C	C	C	C	C		C		P	P	C	P	C	5	10
BPn	AMENAGEMENT ET FINITION DU BATIMENT	BEP aménagement et finition	C	C			P	P	C	C	C	C	C		C		P	P	C	P	C	5	10
BPn	TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT Option ETUDE ET ECONOMIE	BEP études du bâtiment	C	C			P	P	C	C	C	C	C		C		P	P	C	P	C	5	10
BPn	TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT Option ASSISTANT EN ARCHITECTURE	BEP études du bâtiment	C	C			P	P	C	C	C	C	C		C		P	P	C	P	C	5	10

SESSION 2013

C pour Contrôle en Cours de Formation (CCF)

P pour Epreuve Ponctuelle

		Enseignement professionnel												Enseignement général				Facultatif		Nombre d'épreuves en			
		Epreuve scientifique et technique				Epreuve pratique + FMP								LV	E42	E5		AA&CA	LV	HPS	Ponctuel	CCF	
		E1		E14	E2		E3					FR	H/G			E6							
Type	DIPLOME	Intitulé du diplôme intermédiaire			E11	E12	E13	E21	E22	E31	E32	E33	E34	E35	E36	E41	E42	E51	E52	E6	L	V	P
BPn	TECHNICIEN GEOMETRE-TOPOGRAPHE	BEP topographe		C	C		P	P	C	C	C	C	C		C		P	P	C	P	C	5	10
BPn	ARTISANAT ET METIERS D'ART option Communication Graphique	CAP dessinateur en communication graphique		C	C		P	P	C	C	C	C	C		C		P	P	C	P	C	5	10
BPn	ARTISANAT ET METIERS D'ART option Communication Visuelle pluri-média	BEP Métiers d'art - Elaboration de projets de communication visuelle		C	C	C	P		C	C	C	C	C	C	C		P	P	C	P		4	11
BPn	MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS INDUSTRIELS	BEP maintenance des produits et équipements industriels		C	C	C	P		C	C	C	C	C		C		P	P	C	P	C	4	11
BPn	MAINTENANCE DES SYSTEMES MECANIQUES AUTOMATISES option SYSTEMES FERROVIAIRES	BEP maintenance des produits et équipements industriels		Abrogé par arrêté du 24/05/2011																			
BPn	PILOTAGE DE SYSTEMES DE PRODUCTION AUTOMATISEE	CAP conduite de systèmes industriels		C	C		P	P	C	C	C	C	C	C	C		P	P	C	P	C	5	11
BPn	ETUDE ET DEFINITION DE PRODUITS INDUSTRIELS	BEP représentation informatisée des produits industriels		C	C	C	P		C	C	C	C	C	C	C		P	P	C	P	C	4	12
BPn	TECHNICIEN D'USINAGE	BEP production mécanique		C	C	C	C		C	C	C	C	C		C		P	P	C	P	C	3	12
BPn	TECHNICIEN OUTILLEUR	BEP production mécanique		C	C	C	C		C	C	C				C		P	P	C	P	C	3	10
	PRODUCTIVE MECANIQUE Option DECOLLETAGE	BEP production mécanique		C	C	C	P		C	C	C	C	C	C	C		P	P	C	P		4	11
BPn	SYSTEMES ELECTRONIQUES NUMERIQUES	BEP systèmes électroniques numériques		C	C		P		C	C	C	C			C		P	P	C	P	C	4	9

SESSION 2013

C pour Contrôle en Cours de Formation (CCF)

P pour Epreuve Ponctuelle

		Enseignement professionnel											Enseignement général				Facultatif		Nombre d'épreuves en			
		Epreuve scientifique et technique				Epreuve pratique + FMP							LV	E42	E5		AA&CA	LV	HPS	Ponctuel	CCF	
		E1		E13	E14	E2		E3							FR	H/G						E6
Type	DIPLÔME	E1				E13	E14	E21	E22	E31	E32	E33	E34	E35	E36	E41	E42	E51	E52	E6	LV	HPS
BPn	MAINTENANCE DES MATERIELS option A : AGRICOLE	C	C	C		P	P	C	C	C	C	C		C		P	P	C	P	C	5	11
BPn	MAINTENANCE DES MATERIELS option B : TRAVAUX PUBLICS	C	C	C		P	P	C	C	C	C	C		C		P	P	C	P	C	5	11
BPn	MAINTENANCE DES MATERIELS option C : PARCS ET JARDINS	C	C	C		P	P	C	C	C	C	C		C		P	P	C	P	C	5	11
BPn	REPARATION DE CARROSSERIE	C	C	C		C		C	C	C	C	C		C		P	P	C	P	C	3	12
BPn	CONSTRUCTION DES CARROSSERIES	C	C	C		C		C	C	C	C	C		C		P	P	C	P	C	3	12
BPn	MAINTENANCE DES VEHICULES AUTOMOBILE option VOITURES PARTICULIERES	C	C	C		P		C	C	C	C	C		C		P	P	C	P	C	4	11
BPn	MAINTENANCE DES VEHICULES AUTOMOBILES option VEHICULES INDUSTRIELS	C	C	C		P		C	C	C	C	C		C		P	P	C	P	C	4	11
BPn	MAINTENANCE DES VEHICULES AUTOMOBILES option MOTOCYCLES	C	C	C		P		C	C	C	C	C		C		P	P	C	P	C	4	11
BPn	OUVRAGES DU BATIMENT : Aluminium, verre et matériaux de synthèse	C	C			P		C	C	C	C	C		C		P	P	C	P	C	4	10
BPn	OUVRAGES DU BATIMENT : métallerie	C	C			P		C	C	C	C	C		C		P	P	C	P	C	4	10

SESSION 2013

		Enseignement professionnel											Enseignement général				Facultatif		Nombre d'épreuves en				
		Epreuve scientifique et technique				Epreuve pratique + FMP							LV	E42	E5		AA&CA	LV	HPS	Ponctuel	CCF		
		E1		E13	E14	E2		E3							FR	H/G						E6	
Type	DIPLOME	E11				E12	E13	E14	E21	E22	E31	E32	E33	E34	E35	E36	E41	E42	E51	E52	E6	L	V
BPn	REAL. OUVR. CHAUDRON. STRUCT. METAL.								C	C	C								C		C	0	5
BPn	TECHNICIEN EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	C	C				C	C	C	C	C	C			C		P	P	C	P		3	11
BPn	TECHNICIEN MODELEUR	C	C	C			C	C	C	C	C	C			C		P	P	C	P		3	12
BPn	PRODUCTION GRAPHIQUE	C	C	C			P		C	C	C	C	C	C	C		P	P	C	P	C	4	12
BPn	PRODUCTION IMPRIMEE	C	C	C			P		C	C	C	C	C	C	C		P	P	C	P	C	4	12
BPn	METIERS DE LA MODE VÊTEMENTS	C	C				C	C	C	C	C	C	C	C	C		P	P	C	P		3	12
BPn	METIERS DU PRESSING ET DE LA BLANCHISSERIE	C	C	C	C		P	P	C	C	C	C					P	P	C	P	C	5	10
BPn	ARTISANAT ET METIERS D'ART option Tapissier d'Ameublement	C	C				P	P	C	C	C	C	C		C		P	P	C	P	C	5	10
BPn	TRAITEMENT DES SURFACES	C	C	C					C	C	C	C	C	C	C		P	P	C	P	C	3	12
BPn	PLASTURGIE	P	P	P			P		C	C	C	C	C				P	P	C	P		7	6
BPn	ELECTROTECHNIQUE ENERGIE EQUIPEMENTS COMMUNICANTS	C	C				P		C	C	C	C	C	C	C		P	P	C	P	C	4	11
BPn	MICROTECHNIQUES	C	C				P		C	C	C	C	C				P	P	C	P	C	4	9
BPn	METIERS D'ART MARCHANDISAGE VISUEL	C	C	C			P	P	C	C	C	C	C		C		P	P	C	P	C	5	11
BPn	BOULANGER-PATISSIER	C					C	C	C	C	C				C		P	P	C	P		3	8
BPn	METIERS DU CUIR : MAROQUINERIE	C	C				C	C	C	C	C	C			C		P	P	C	P		3	11

SESSION 2013

			Enseignement professionnel											Enseignement général				Facultatif							
			Epreuve scientifique et technique				Epreuve pratique + FMP							LV	E42	E5		AA&CA	LV	HPS	Nombre d'épreuves en				
			E1		E2		E3					FR	H/G			Ponctuel	CCF								
Type	DIPLÔME	Intitulé du diplôme intermédiaire	E11	E12	E13	E14	E21	E22	E31	E32	E33	E34	E35	E36	E41			E42	E51	E52	E6	L	P	C	P
BPn	MAINTENANCE NAUTIQUE	CAP Réparation et Entretien des embarcations de plaisance	C	C	C		P		C	C	C	C	C		C		P	P	C	P				4	10
BPn	OPTIQUE-LUNETTERIE	BEP optique lunetterie	C	C			P		C	C	C	C	C		C		P	P	C	P				4	9
BPn	INDUSTRIES DE PROCÉDES	BEP conduite de procédés industriels et transformations	C	C			P	P	C	C	C	C	C	C	C		P	P	C	P				5	10
SBSSA																									
BPN	HYGIENE ENVIRONNEMENT	BEP métiers de l'hygiène, de la propreté et de l'environnement	C	C		P	P		C	C	C	C	C		C		P	P	C	P	C			5	10
BPN	ESTHETIQUE-COSMETIQUE-PARFUMERIE	CAP Esthétique cosmétique et parfumerie	C	C	C	P			C	C	C	C			C		P	P	C	P	C			4	10
BPN	SERVICES DE PROXIMITE ET VIE LOCALE	Agent de prévention et de médiation	C	C		P			C	C	C				C	C	P	P	C	P				4	8
BPN	Accompagnement, soins et services à la personne: option "à domicile" ou "en structure"	BEP Accompagnement, soins et services à la personne	C	C	C		P		C	C	C	C	C		C		P	P	C	P				4	10

BEP

SESSION 2013	Enseignement professionnel									Enseignement			EF						
	C pour Contrôle en Cours de Formation			EP1			EP2			EP3			EG1	EG2	EG4	Nombre d'épreuves en	Ponctuel	CCF	
P pour Epreuve Ponctuelle	UP11	UP12	UP13	UP21	UP22	UP23	UP31	UP32	UP33	UG1	UG2	UG4 / UF4							
Diplômes du secteur tertiaire																			
BEP métiers de la relation aux clients et aux usagers	C			C	C					P	C	C					1	5	
BEP Logistique et transport	C	C		C						P	C	C					1	5	
BEP métiers des services administratifs	C			C	C					P	C	C					1	5	
BEP métiers de la restauration et de l'hôtellerie	C			P			P			P	P	P	P				6	1	
BEP métiers de la restauration et de l'hôtellerie	C			P			P			P	P	P	P				6	1	
BEP commercialisation et service en restauration	C			C	C					P	C						1	4	
BEP métiers d'art - Elaboration de projets de communication visuelle	C			C	C					P	C						1	4	
Diplômes du secteur industriel																			
BEP métiers du bois				C		C				P			C				1	3	
BEP Bois option construction bois	C			C	C					P	C	C					1	5	
BEP Bois option fabrication bois et matériaux associés	C			C	C					P	C	C					1	5	
BEP Bois option menuiserie agencement	C			C	C					P	C	C					1	5	
BEP Maintenance des systèmes énergétiques et climatiques	C			C	C					P	C	C					1	5	
BEP installation des systèmes énergétiques et climatiques	C			C	C					P	C	C					1	5	

BEP

SESSION 2013	Enseignement professionnel									Enseignement			EF							
	C pour Contrôle en Cours de Formation			P pour Epreuve Ponctuelle			EP1			EP2			EP3			EG1	EG2	EG4	Nombre d'épreuves en	Ponctuel
DIPLÔME	UP11	UP12	UP13	UP21	UP22	UP23	UP31	UP32	UP33	UG1	UG2	UG4 / UF4								
BEP froid et conditionnement de l'air	C			C	C					P	C	C						1	5	
BEP réalisation du gros œuvre	C			C	C					P	C	C						1	5	
BEP Travaux publics	C			C	C					P	C	C						1	5	
BEP aménagement et finition	C			C	C					P	C	C						1	5	
BEP études du bâtiment	C			C	C					P	C	C						1	5	
BEP topographe	C			C	C					P	C	C						1	5	
BEP maintenance des produits et équipements industriels	C			C	C					P	C	C						1	5	
BEP maintenance des véhicules et matériels				C			C	C		P								1	3	
BEP représentation informatisée des produits industriels	C			C		C				P	C	C						1	5	
BEP production mécanique	C			C		C				P	C	C						1	5	
BEP systèmes électroniques numériques	C			C	C					P	C	C						1	5	
BEP réalisation d'ouvrages du bâtiment en aluminium, verre et matériaux de synthèse	C			C	C					P	C	C						1	5	
BEP réalisation d'ouvrages en méallerie du bâtiment	C			C	C					P	C	C						1	5	
BEP métiers de la communication et industrie graphique				C	C					P			C					1	3	

BEP

SESSION 2013	Enseignement professionnel									Enseignement			EF		
C pour Contrôle en Cours de Formation										Français - Histoire - Géographie - éducation civique	Mathématiques - Sciences	Langue vivante		Nombre d'épreuves en	
P pour Epreuve Ponctuelle	EP1			EP2			EP3			EG1	EG2	EG4			
DIPLÔME	UP11	UP12	UP13	UP21	UP22	UP23	UP31	UP32	UP33	UG1	UG2	UG4 / UF4		Ponctuel	CCF
BEP industries graphiques option production graphique	C			C	C					P	C	C		1	5
BEP industries graphiques option production imprimée	C			C	C					P	C	C		1	5
BEP métiers de la mode - vêtements	C			C	C					P	C	C		1	5
BEP métiers du pressing et de la blanchisserie	C			C	C					P	C			1	4
BEP électrotechnique énergie équipements communicants	C			C	C					P	C	C		1	5
BEP métiers d'art marchandisage visuel	C			C	C					P	C	C		1	5
BEP Conduite et services dans transport routier										P			C	1	1
BEP Optique lunetterie	C			C	C					P	C			1	4
BEP modeleur maquettiste	C			C	C					P	C			1	4
BEP conduite de procédés industriels et transformations	C			C						P	C			1	3
Diplômes du secteur SBSSA															
Métiers de l'Hygiène, de la Propreté et de l'Environnement	C			C	C					P	C	C		1	5
Carrières Sanitaires et Sociales	C		C							P			C	1	3
Accompagnement, soins et services à la personne	C			C	C					P	C			1	4

CAP

SESSION 2013	ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL									ENSEIGNEMENT GENERAL			Nombre d'épreuves en	Ponctuel	CCF	
	Epreuve ou Sous-épreuves			Epreuve ou Sous-épreuves			Epreuve ou Sous-épreuves			Français et histoire géographie	Mathématiques – Sciences	Langue vivante étrangère				EF
	EP1			EP2			EP3									
	DIPLÔME	EP11	EP12	EP13	EP21	EP22	EP23	EP21	EP22	EP23						
Diplômes tertiaires																
CAP2 AGENT ENTREPOSAGE ET MESSAGERIE	C	C		C							C	C			0	5
CAP2 VENDEUR MAGASINIER EN PIÈCES DE RECHANGE ET EQUIPEMENT AUTOMOBILES	C	C		C							C	C			0	5
CAP2 AGENT D'ACCUEIL ET DE CONDUITE ROUTIERE -TRANSPORT DE VOYAGEUR	C	C		C							C	C			0	5
CAP2 AGENT DE SECURITE		C		C			C				C	C			0	5
CAP2 BOULANGER	C			C	C						C	C			0	5
CAP2 CUISINE	C			C	C			C			C	C	C		0	7
CAP2 PÂTISSIER	C	C			C						C	C			0	5
CAP2 EMPLOYE COMMERCE MULTISPECIALITES	C	C		C							C	C			0	5
CAP2 EMPLOY.VENTE : PRDTS ALIMENTAIRES	C	C		C							C	C			0	5
CAP2 EMPL.VENTE: PRDTS EQUIP.COURANTS	C	C		C							C	C			0	5
CAP2 EMPL.VENTE: PRDTS LIBRAIRE-PAPETERIE-PRESSE	C	C		C							C	C			0	5
CAP2 SERVICES HOTELIERS	C			C							C	C	C		0	5
CAP2 RESTAURANT		C		C		C		C			C	C	C		0	7
CAP2 SERVICES EN BRASSERIE-CAFE	C			C		C	C				C	C	C		0	7
Diplômes industriels																
CAP1 AGENT VERIF. APPAR. EXTINCTEURS	C	C		C			C				C	C			0	6
CAP1 TRI ACHEMINEMENT DITRIB.COURRIER	C	C		C			C				C	C			0	6
CAP2 ELECTRICIEN SYSTEMES AERONEFS		C			C			C			C	C			0	5
CAP2 MECANICIEN CELLULES AERONEFS		C			C			C			C	C			0	5
CAP2 REPAR ENTRETIEN EMBARCATIONS PLAISANC		C			C			C			C	C			0	5
CAP2 SELLERIE GENERALE		C			C						C	C			0	4
CAP2 ACCESSOIRISTE REALISATEUR		C									C	C			0	3
CAP2 ARTS DE LA BRODERIE					C						C	C	C		0	4
CAP2 CORDONNIER BOTTIER		C		C	C			C			C	C			0	6

CAP

SESSION 2013	ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL									ENSEIGNEMENT GENERAL			EF	Nombre d'épreuves en	
	Epreuve ou Sous-épreuves			Epreuve ou Sous-épreuves			Epreuve ou Sous-épreuves			Français et histoire géographie	Mathématiques – Sciences	Langue vivante étrangère			
	EP1			EP2			EP3			EG1	EG2	EG4			
DIPLÔME	EP11	EP12	EP13	EP21	EP22	EP23	EP21	EP22	EP23				Ponctuel	CCF	
C pour Contrôle en Cours de Formation															
P pour Epreuve Ponctuelle															
CAP2 PROD-HORTICOLE FLORALE LEGUMIERE														0	14
CAP2 TRAVAUX PAYSAGERS														0	14
CAP2 CONDTE SYST.IND. (1ERE ANN.COMM.)	C	C		C			C				C	C		0	6
CAP2 FROID ET CLIMATISATION	C		C		P						C	C		1	4
CAP2 INSTALLATEUR THERMIQUE	C			C	C		C				C	C		0	6
CAP2 MAINTENANCE BATIMENTS DE COLLECT.					C						C	C		0	3
CAP2 CONSTRUCTEUR DE ROUTES	C			C	C		C				C	C		0	6
CAP2 CONSTRUCTEUR DE CANALISATIONS TRAVAUX PUBLICS	C			C	C		C				C	C		0	6
CAP2 CONDUCT ENGIN TVX PUB. CARRIERES	C			C	C		C				C	C		0	6
CAP2 MACON		C		C	C			C			C	C		0	6
CAP2 INSTALLATIONS SANITAIRES		C		C	C			C			C	C		0	6
CAP2 CARRELEUR MOSAISTE		C		C	C			C			C	C		0	6
CAP2 PEINTRE-APPLICATEUR DE REVETEMENT		C		C	C			C			C	C		0	6
CAP2 CONSTRUCTEUR OUV.BAT.ALU.VER.M.S.		C		C	C			C			C	C		0	6
CAP2 EBENISTE		C			C		C	C			C	C	C	0	7
CAP2 CHARPENTIER BOIS		C		C	C			C			C	C		0	7
CAP2 MENUISIER FABRICT.MEN.MOB.AGENCMT		C		C	C			C			C	C		0	7
CAP2 MENUISIER INSTALLATEUR		C		C	C			C			C	C		0	7
CAP2 ENTRETIEN DES ARTICLES TEXTILES ENTREPRISES INDUSTRIELLES		C									C	C		0	3
CAP2 METIER DU PRESSING		C		C	C						C	C		0	5
CAP2 TAILLEUR DAME	C			C	C						C	C		0	5
CAP2 MODE ET CHAPELLERIE	C			C	C						C	C		0	5
CAP2 COUTURE FLOU		C		C	C						C	C		0	5
CAP2 PRÊT A PORTER	C			C	C						C	C		0	5
CAP2 TAPISSIER-E AMEUBLEMENT EN SIEGE		C		C		C					C	C	C	0	7
CAP2 TAPISSIER-E AMEUBLEMENT EN DECOR		C		C		C					C	C	C	0	7

CAP

SESSION 2013	ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL									ENSEIGNEMENT GENERAL			Nombre d'épreuves en	Ponctuel	CCF	
	Epreuve ou Sous-épreuves			Epreuve ou Sous-épreuves			Epreuve ou Sous-épreuves			Français et histoire géographie	Mathématiques – Sciences	Langue vivante étrangère				EF
	EP1			EP2			EP3			EG1	EG2	EG4				
DIPLÔME	EP11	EP12	EP13	EP21	EP22	EP23	EP21	EP22	EP23							
CAP2 MAROQUINERIE	C			C	C						C	C			0	5
CAP2 MAINTEN. MAT. OPT. TRACTEURS ET MATERIELS AGRICOLES	C			C	C						C	C			0	5
CAP2 MAINT. MAT. OPT. TRAVAUX PUBLICS ET MANUTENTION	C			C	C						C	C			0	5
CAP2 MAINT.MAT. OPT.MAT. PARCS JARDINS	C			C	C						C	C			0	5
CAP2 MAINT.VEHIC.AUTO OPT. VEHIC.PART.	C			C		C					C	C			0	5
CAP2 MAINT.VEHIC.AUTO OPT. VEHIC.IND.	C			C		C					C	C			0	5
CAP2 MAINT.VEHIC.AUTO OPT. MOTOCYCLES	C			C		C					C	C			0	5
CAP2 MAINTENANCE SUR SYSTEM.D'AERONEFS	C	C		C			C		C		C	C			0	7
CAP2 SERRURIER METALLIER	C			C	C		C				C	C			0	6
CAP2 CONSTRUCTION DES CARROSSERIES	C			C		C					C	C			0	5
CAP2 PEINTURE EN CARROSSERIE	C			C		C					C	C			0	5
CAP2 REPARATION DES CARROSSERIES	C			C		C					C	C			0	5
CAP2 REALISAT. EN CHAUDRONNERIE INDUS.	C			C	C						C	C			0	5
CAP2 PREP.& REAL. OUVRAGES ELECTRIQUES	C			C	C						C	C			0	5
CAP2 CONDUCTEUR ROUTIER MARCHANDISES	C			C			C		C		C	C			0	6
CAP2 CONDUCTEUR LIVREUR MARCHANDISES	C			C			C				C	C			0	5
CAP2 DESSINAT.EXECUTION COMMUNIC GRAPH	C			C	C						C	C	C		0	6
CAP2 SIGNALETIQUE ENSEIGNE ET DECOR	C			C	C		C				C	C	C		0	7
CAPE PHOTOGRAPHE	C			C			C	C			C	C	C		0	7
CAP2 FLEURISTE	C		C	C							C	C			0	5
CAP2 MODELES ET MOULES CERAMIQUES					C						C	C			0	3
CAP2 STAFFEUR ORNEMANISTE	C		C								C	C	C		0	5
CAP2 DECORATION EN CERAMIQUE	C		C								C	C			0	4
Diplômes SBSSA																
CAP2 EMPLOYE TECHNIQUE DE LABORATOIRE	C	C		C			C				C	C			0	6
CAP2 AGENT POLYVALENT DE RESTAURATION	C	C			C		C				C	C			0	6

CAP

SESSION 2013	ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL									ENSEIGNEMENT GENERAL			EF	Nombre d'épreuves en	
	Epreuve ou Sous-épreuves			Epreuve ou Sous-épreuves			Epreuve ou Sous-épreuves			Français et histoire géographie	Mathématiques – Sciences	Langue vivante étrangère			
	EP1			EP2			EP3			EG1	EG2	EG4			
DIPLÔME	EP11	EP12	EP13	EP21	EP22	EP23	EP21	EP22	EP23				Ponctuel	CCF	
C pour Contrôle en Cours de Formation															
P pour Epreuve Ponctuelle															
CAP2 PETITE ENFANCE	C			C	C		C			C	C			0	6
CAP2 ASS. TECH. MILIEUX FAMIL.COLLECT.	C	C		C						C	C		C	0	6
CAP2 COIFFURE	C	C			C			C		C	C			0	6
CAP2 ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE	C	C		C						C	C			0	5
CAP2 MAINTENANCE ET HYGIENE DES LOCAUX	C		C	C						C	C			0	5
CAP2 AGENT DE PREVENTION ET DE MEDIATION	C	C		C			C			C	C			0	6
CAP2 PROTHESISTE DENTAIRE					C					C	C			0	3

EXEMPLES D'ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE POUR LE CCF

Cas n°1 : un enseignant réalise l'évaluation en CCF d'une épreuve dans une division de 14 élèves. Cette épreuve est organisée en 3 séquences d'évaluation.

→ Il doit percevoir 111 €.

Cas n°2 : un enseignant réalise l'évaluation en CCF d'une épreuve dans une division de 14 élèves. Cette épreuve est organisée en 2 séquences d'évaluation.

→ Il doit percevoir 111 €.

Cas n°3 : un enseignant réalise l'évaluation en CCF d'une épreuve dans une division de 28 élèves. Cette épreuve est organisée en 2 séquences d'évaluation.

→ Il doit percevoir 136 €.

Cas n°4 : un enseignant chargé de l'évaluation en CCF d'une sous-épreuve dans une division de 28 élèves a été absent durant l'année scolaire. Sur les 3 séquences d'évaluation, il en a réalisé 1, les 2 autres ayant été assurées par un titulaire remplaçant.

→ L'indemnité est de 136 €, à répartir entre les deux enseignants, en fonction du travail accompli par chacun.

Cas n°5 : un enseignant réalise l'évaluation en CCF d'une épreuve dans deux divisions de 14 élèves.

→ Il doit percevoir $2 \times 111 \text{ €} = 222 \text{ €}$.

Cas n°5 : un enseignant réalise l'évaluation en CCF d'une épreuve dans une division de 10 élèves et d'une sous-épreuve dans une division de 27 élèves.

→ Il doit percevoir $111 \text{ €} + 136 \text{ €} = 247 \text{ €}$.

Cas n°6 : un enseignant réalise l'évaluation en CCF d'une épreuve dans une classe regroupant 15 élèves de baccalauréat professionnel secrétariat et 15 élèves de baccalauréat professionnel comptabilité.

→ Il convient de distinguer les épreuves relatives à l'enseignement général, communes à tous les élèves de la classe et qui ne doivent être payées qu'une seule fois, des épreuves relatives à l'enseignement professionnel. Le tableau joint en annexe n°1 permet de réaliser cette distinction.

Cas n°7 : un enseignant réalise l'évaluation en CCF d'une épreuve dans une division de 14 élèves. Cette épreuve est organisée en 3 séquences d'évaluation. Seule la première séquence d'évaluation a été réalisée au cours de l'année scolaire 2011/2012.

→ Il doit percevoir 111 €.